

ÉCODÉLÉGUÉ·ES

Le climat à bonne école

Depuis 2020, l'élection des écodélégué·es est obligatoire dans chaque classe de lycée et de collège. Deux ans après la généralisation du dispositif, *Causette* fait le point.

Par WASSILA BELHACINE

Héloïse Paoli, élève de première au lycée Le Corbusier à Poissy (Yvelines), s'est vu confier une mission de la plus haute importance. Pour sa première année en tant qu'écodéléguée dans son établissement, elle et son équipe ont décidé d'intégrer des bacs de tri de plusieurs déchets, dont des stylos, dans leur lycée. Ces stylos usagés seront ensuite récupérés par l'association Solidarité Ndem France, qui les vendra à l'entreprise de recyclage Terracycle au prix de 20 euros par 20 kilos de stylos. Les bénéfices de la vente seront versés aux cantines scolaires du village sénégalais de Ndem.

S'engager pour le développement durable et la solidarité internationale paraissait tout naturel à l'élève de première : « *J'avais vraiment envie de jouer un rôle sur le plan écologique au niveau de mon établissement* », explique-t-elle. Peut-être que son projet pourrait un jour remporter le Prix de l'action écodéléguée ? Chaque année, ce concours vise à encourager les actions engagées en faveur de l'environnement et du développement durable par des écodélégué·es scolarisé·es à l'école primaire, au collège ou au lycée. Pour cette troisième édition, les établissements

avaient jusqu'au 18 mai pour envoyer leur candidature et espérer obtenir une dotation de 1 000 euros afin de soutenir leurs écodélégué·es dans leur projet.

“Même dans les établissements avec des projets ambitieux, les élèves évoquent une frustration vis-à-vis des écogestes et expliquent qu'ils veulent aller plus loin”

Évelyne Bois, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation et de la formation

250 000 écodélégué·es

Obligatoire depuis 2020 dans les classes de collège et de lycée – facultative en primaire –, l'élection d'un·e écodélégué·e permet à l'élève élu·e de « *promouvoir les comportements respectueux de l'environnement dans sa classe* » et de « *proposer toute initiative de nature à*

contribuer à la protection de l'environnement dans son établissement », détaille le ministère de l'Éducation nationale dans une circulaire publiée en août 2019.

250 000 élèves (un·e par classe) endossent ce rôle chaque année depuis 2020. Ainsi, les écodélégué·es du collège Jeanne-d'Arc-Saint-Aspais à Fontainebleau (Seine-et-Marne) ont créé un potager pour y faire pousser des légumes de saison, celles et ceux du collège Jean-Bullant à Écouen (Val-d'Oise) se sont lancé·es dans la fabrication d'un hôtel à insectes et les élèves du lycée Émile-Zola à Rennes ont opté pour la mise en place de poubelles de tri et de cendriers à l'entrée de l'établissement.

Cette grande variété d'actions cache néanmoins une forme de disparité entre les écoles, car tous les établissements ne cheminent pas de la même manière. Certains acteur·rices déplorent un dispositif qui peut cantonner les jeunes aux fameux « petits gestes » pour sauver la planète : « *Les élèves peuvent être tributaires des prescriptions comportementalistes de l'institution scolaire. Les petits gestes ne sont pas une mauvaise chose, c'est un premier pas. Mais même dans les établissements avec des projets ambitieux, les élèves évoquent une frustration vis-à-vis*



des écogestes et expliquent qu'ils veulent aller plus loin », détaille Évelyne Bois, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation et de la formation et coautrice d'une enquête universitaire sur les écodélégué·es.

L'autre point noir est la prise en charge d'une nouvelle mission par le personnel de l'éducation, aux épaules déjà bien chargées. Les écodélégué·es sont accompagné·es par un·e référent·e d'éducation au développement durable (EDD) choisi·e parmi l'équipe enseignante. « *Si certains personnels de l'éducation sont très volontaires, d'autres sont parfois plus réfractaires. Certains se sentent obligés d'endosser le rôle, et ça questionne le sens et l'investissement de cette nouvelle mission. Les élèves autant que les référents EDD peuvent se retrouver dans des situations insatisfaisantes* », analyse Évelyne Bois. « *L'engagement est très variable d'un établissement à un autre. L'obligation encourage la généralisation,*

mais des élèves peuvent être confrontés à des établissements sans volonté forte de l'équipe pour s'engager dans le développement durable », explique également Julie Saturné, directrice des programmes éducation et jeunesse de l'association Teragir, qui accompagne les établissements dans le processus d'éducation au développement durable.

L'envie d'agir

Les limites actuelles du dispositif ne sapent néanmoins pas l'enthousiasme autour du projet : « *Avec les écodélégués, nous souhaitons poser les jalons d'une réflexion globale sur la place de l'écologie au sein de l'établissement. Certains projets d'écodélégués sont autour des petits gestes, qui sont déjà un grand pas, mais nous constatons de plus en plus d'initiatives à plus grande échelle* », justifie Coralie Noël, haute fonctionnaire au développement durable au ministère de l'Éducation nationale.

Pour Niels, élève de première et écodélégué dans un lycée de la région parisienne, les petits gestes ne sont pas à négliger : « *Je suis préoccupé par la situation de la planète, mais je me rends compte qu'on ne peut pas agir sur tout à notre échelle. J'essaie de changer mon entourage et c'est ce qui compte pour l'instant.* » Au-delà de quelques frustrations, Évelyne Bois retient de son enquête un grand engagement des écodélégué·es : « *Ils ont tous envie d'agir pour la planète, pour l'environnement, pour leur établissement. Le dispositif a également permis à des élèves d'exploiter leurs compétences créatives (vidéo, dessin par exemple). Il y a un potentiel très fort qui n'a pas pu encore se révéler complètement.* » En effet, le dispositif écodélégué·es montre à qui ne l'aurait pas encore compris que la jeunesse a envie de s'engager pour le climat, il reste à lui confier de véritables moyens pour le faire. ●

© DONALD JAIN SMITH/PIANPICTURE